

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 28 novembre 2018, à 11 h, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

Sont présents :

M. Denis Henderson, vice-préfet et maire du canton de Havelock  
M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin  
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon  
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke  
Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee  
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown  
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin  
M. Laurent Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée :

M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

8176-11-18

Il est proposé par monsieur Giovanni Moretti  
Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement  
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Une quinzaine de personnes sont présentes lors de l'ouverture de la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8177-11-18

Il est proposé par monsieur Douglas Brooks  
Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement  
Que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018.
4. Période de questions générales de l'assemblée.
5. Présentations.
  - 5.01 Présentation du personnel de la MRC et reconnaissance des années de service : madame Sophie Turcotte (20 ans), madame Carole Boutin (15 ans).
6. Aménagement du territoire
  - 6.01 Conformité des règlements d'urbanisme locaux
    - 6.01.1 Avis sur le règlement 23.6-2018 – Municipalité d'Ormstown.
  - 6.02 Adoption du règlement 302-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000 relatif aux dispositions de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
  - 6.03 Adoption du règlement 303-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000 relatif aux ouvrages de captage des eaux de catégories 1 et 2, à la modification de la superficie maximale d'affichage pour un usage domestique et à l'introduction d'une disposition d'exception pour l'usage « garderie en milieu familial ».
  - 6.04 Comité consultatif agricole - Bilan annuel.
7. Administration générale
  - 7.01 Liste des comptes
    - 7.01.1 Liste des paiements émis du 6 octobre au 23 novembre 2018.
    - 7.01.2 Liste des comptes à payer du 6 octobre au 23 novembre 2018.
    - 7.01.3 Liste des comptes recevables 60-90-120 jours et plus.
  - 7.02 Autorisation de paiement de facture – RCI environnement.
  - 7.03 Autorisation de paiement de facture – Robert Daoust.
  - 7.04 Autorisation de paiement de facture – Taxi Ormstown.
  - 7.05 Autorisation de paiement de facture – Évimbéc.
  - 7.06 Renouvellement de contrat – ACCEO (Cour municipale).
  - 7.07 Cession de contrat - Services professionnels d'ingénierie des cours d'eau.
8. Demande d'aide financière. (AUCUN DOSSIER)

9. Développement économique, social et culturel.
  - 9.01 Place aux jeunes - Transfert de l'entente.
  - 9.02 Demande de financement en développement social (FLAC).
  - 9.03 Transport collectif « Taxibus » - Autorisation pour signature (Entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry).
  - 9.04 Transport collectif « Taxibus » - Grille tarifaire 2019.
10. Demande d'appui.
  - 10.01 Municipalité de St-Marc-du-Lac-Long – Survie des écoles de villages ruraux.
11. Calendrier des séances du Conseil et du Comité administratif de la MRC.
12. Nomination des préfets suppléants – Durée des mandats.
13. Nominations aux comités du Conseil de la MRC.
14. Nomination de deux délégués (MRC avoisinantes).
15. Autorisation de signature des documents par le préfet et le préfet suppléant.
16. Correspondance.
17. Varia.
  - 17.01. Date de la prochaine séance du Conseil de la MRC : 18 décembre 2018
18. Questions de l'assemblée portant uniquement sur les sujets traités à l'ordre du jour.
19. Clôture de la séance.

ADOPTÉ

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2018**

8178-11-18

Il est proposé par madame Linda Gagnon  
Appuyée par monsieur Denis Henderson et résolu unanimement  
Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2018 soit adopté.

ADOPTÉ

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES DE L'ASSEMBLÉE**

Deux questions sont soumises par des membres du public, comme suit : (i) point 7.07 de l'ordre du jour (Cession de contrat – services professionnels d'ingénierie des cours d'eau) et point 6.02 (Protection des rives, du littoral et des plaines inondables).

Les informations en lien avec ces questions sont alors fournies par madame la préfète, d'une part, et le directeur général et secrétaire-trésorier, d'autre part.

### **5. PRÉSENTATION**

#### **5.01 PRÉSENTATION DU PERSONNEL DE LA MRC ET RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE : MADAME SOPHIE TURCOTTE (20 ANS), MADAME CAROLE BOUTIN (15 ANS)**

Les membres de l'équipe de la MRC se joignent à la rencontre. En plus de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de services professionnels rendus par Mme Sophie Turcotte et le 15<sup>e</sup> anniversaire de services professionnels rendus par Mme Carole Boutin, le directeur général et secrétaire-trésorier présente chacune et chacun des membres de l'équipe, en rappelant notamment leurs principales responsabilités.

Madame Louise Lebrun, préfète, profite de cette occasion pour remercier chacune et chacun des membres pour leur apport et leur contribution aux mandats et objectifs de la MRC, au nom des mairesses et maires du Conseil. Ces derniers confirment leur appui à ce message de reconnaissance et de remerciement.

### **6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **6.01 CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS D'URBANISME LOCAUX**

##### **6.01.1 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 23.6-2018 – MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN**

*ATTENDU QUE* la municipalité d'Ormstown dépose le règlement d'urbanisme 23.6-2018 modifiant le règlement de lotissement 23-2006;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été adopté le 13 août 2018 par la municipalité d'Ormstown;

*ATTENDU QUE* ce règlement vise à assurer la concordance aux nouvelles normes de lotissement édictées au règlement 291-1-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000 de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2000;

*ATTENDU QUE* le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

8179-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement D'approuver la conformité du règlement 23.6 de la municipalité d'Ormstown puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

**6.02 ADOPTION DU RÈGLEMENT 302-2018 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 145-2000 RELATIF AUX DISPOSITIONS DE LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES**

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé lors de la séance du 9 mai 2018;

*ATTENDU QU'*un projet de règlement a été adopté le 9 mai 2018;

*ATTENDU QUE* l'avis gouvernemental daté du 16 juillet sur le projet de règlement 302-2018 demandait à la MRC d'apporter quelques correctifs;

*ATTENDU QUE* ces correctifs ont été apportés;

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil ont pris connaissance de ce règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

8180-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Carolyn Cameron Appuyée par monsieur André Brunette et résolu unanimement D'adopter le règlement 302-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000 relatif aux dispositions de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, tel que déposé.

ADOPTÉ

**6.03 ADOPTION DU RÈGLEMENT 303-2018 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 145-2000 RELATIF AUX OUVRAGES DE CAPTAGE DES EAUX DE CATEGORIE 1 ET 2, À LA MODIFICATION DE LA SUPERFICIE MAXIMALE D'AFFICHAGE POUR UN USAGE DOMESTIQUE ET À L'INTRODUCTION D'UNE DISPOSITION D'EXCEPTION POUR L'USAGE « GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL »**

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé lors de la séance du 9 mai 2018;

*ATTENDU QU'*un projet de règlement a été adopté le 9 mai 2018;

*ATTENDU QUE* l'avis gouvernemental daté du 16 juillet sur le projet de règlement 303-2018 demandait à la MRC d'apporter quelques correctifs;

*ATTENDU QUE* ces correctifs ont été apportés;

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil ont pris connaissance de ce règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

8181-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier Appuyé par monsieur Denis Henderson et résolu unanimement

D'adopter le règlement 303-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000 relatif aux ouvrages de captage des eaux de catégorie 1 et 2, à la modification de la superficie maximale d'affichage pour un usage domestique et à l'introduction d'une disposition d'exception pour l'usage « garderie en milieu familial », tel que déposé.

ADOPTÉ

#### **6.04 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – BILAN ANNUEL**

Un bilan annuel des activités du comité consultatif agricole pour l'année 2018 est déposé auprès des membres du Conseil. Ces derniers accusent réception dudit bilan annuel.

### **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **7.01 LISTES DES COMPTES**

##### **7.01.1 LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS DU 6 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2018**

*ATTENDU* la présentation de la liste des paiements émis par la MRC, pour la période du 6 octobre au 23 novembre 2018, totalisant 265 265,78 \$;

*ATTENDU* le certificat de conformité signé par le directeur général et secrétaire-trésorier en date du 27 novembre 2018;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Agnes McKell Appuyée par madame Deborah Stewart et résolu unanimement

Que la liste des paiements émis, au montant de 265 265,78 \$, pour la période du 6 octobre au 23 novembre 2018, soit adoptée.

Que la liste de ces comptes soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

8182-11-18

##### **7.01.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DU 6 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2018**

*ATTENDU* la présentation de la liste des comptes à payer par la MRC, pour la période du 6 octobre au 23 novembre 2018, totalisant 35 591,68 \$;

*ATTENDU* le certificat de conformité signé par le directeur général et secrétaire-trésorier en date du 27 novembre 2018;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Denis Henderson Appuyé par monsieur Douglas Brooks et résolu unanimement

Que les comptes à payer au montant de 35 591,68 \$, pour la période du 6 octobre au 23 novembre 2018, soient payés au fur et à mesure que les liquidités le permettront.

Que la liste de ces comptes soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

8183-11-18

##### **7.01.3 LISTE DES COMPTES RECEVABLES 60-90-120 JOURS ET PLUS**

*ATTENDU* la présentation de la liste des comptes recevables 60-90-120 jours et plus par la MRC, au 23 novembre 2018, totalisant 1 165,82 \$;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement

D'adopter la liste des comptes recevables 60-90-120 jours et plus par la MRC, au 23 novembre 2018, totalisant 1 165,82 \$;

Que la liste de ces comptes soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

8184-11-18

## 7.02 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – RCI ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE RCI Environnement (*Waste Management inc.*) soumet les factures des municipalités participantes dans le cadre du contrat de transbordement, transport et élimination des résidus domestiques (résolution n° 7265-12-15), pour les mois de septembre et octobre 2018;

ATTENDU QUE les municipalités participantes seront facturées par la MRC ultérieurement;

8185-11-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Raithby Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n°s 1473674, 1473673, 1473676, 1473678, 1473677 et 1473675, 148850, 148851, 148852, 148853, 148854 et 148855, à RCI Environnement (*Waste Management inc.*), au montant total de 59 417,41 \$, taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n° 02-451-20-446 « Élimination déchets domestiques - Matières résiduelles ».

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réclamer des municipalités participantes les montants suivants :

	<u>septembre</u>	<u>octobre</u>
· Saint-Anicet :	11 815,25 \$	9 735,15 \$
· Dundee :	1 786,27 \$	1 252,17 \$
· Godmanchester :	4 245,95 \$	3 657,38 \$
· Howick :	4 281,68 \$	1 648,72 \$
· Très-Saint-Sacrement :	2 498,99 \$	3 475,18 \$
· Huntingdon :	2 125,66 \$	7 733,64 \$

ADOPTÉ

## 7.03 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – ROBERT DAoust & FILS INC.

ATTENDU QUE Robert Daoust et fils inc. a soumis des factures relativement aux contrats de Collecte, transport, traitement et mise en marché des matières recyclables (n°s 7521-11-16 et 7837-10-17), pour octobre 2018, et de Collecte, transport et élimination des résidus domestiques (n° 6977-11-14), pour septembre 2018;

8186-11-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Carolyn Cameron Appuyée par madame Deborah Stewart et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n°s 163298 et 162908, à Robert Daoust et fils inc., pour un montant total de 80 826,66 \$ taxes incluses, payable à même les postes budgétaires n°s 02-452-11-446 « Cueillette, réception & tri, récupération – Matières résiduelles » : 19 641,31 \$ et 02-451-20-445 « Collecte, transport, élimination déchets domestiques – Matières résiduelles » : 61 185,35 \$ ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réclamer des municipalités participantes, les sommes suivantes :

➤ Collecte, transport, traitement et mise en marché des matières recyclables :

	<u>Octobre</u>
Godmanchester:	2 036,59 \$
Hinchinbrooke:	5 543,43 \$
Franklin:	3 828,12 \$
Dundee:	1 198,83 \$
Havelock:	1 518,48 \$
Howick:	2 663,91 \$
Elgin :	1 145,77 \$

➤ Collecte, transport et élimination des résidus domestiques :

	<u>Septembre</u>
Elgin:	2 565,65 \$
Sainte-Barbe:	12 356,54 \$
Franklin:	11 054,87 \$
Hinchinbrooke:	14 168,82 \$
Saint-Chrysostome:	15 724,49 \$

ADOPTÉ

#### **7.04 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – TAXI ORMSTOWN INC.**

*ATTENDU QUE Taxi Ormstown inc.* a soumis six factures relativement au contrat de transport collectif « taxibus » (résolution n° 7244-11-15) :

Septembre : Huntingdon : 4 932,99 \$;  
Ormstown : 7 411,07 \$;  
MRC Beauharnois-Salaberry : 7 678,28 \$;

Octobre : Huntingdon : 6 547,99 \$;  
Ormstown : 7 709,66 \$;  
MRC Beauharnois-Salaberry : 8 928,27 \$;

8187-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre  
Appuyé par monsieur André Brunette et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des six factures soumises à *Taxi Ormstown inc.*, pour un montant total de 43 208,26 \$ taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n° 02-370-90-459 « Coût des transporteurs-Transport collectif » ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réclamer de la MRC Beauharnois-Salaberry la somme de 16 052,51 \$, après récupération des taxes par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réclamer de la MRC Beauharnois-Salaberry la somme de 3 359,02 \$, après récupération des taxes par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

#### **7.05 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – ÉVIMBEC LTÉE**

*ATTENDU QUE Évimbec Ltée* soumet des factures pour services professionnels en évaluation municipale pour la tenue à jour des rôles d'évaluation et le maintien d'inventaire;

8188-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier  
Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n°s 301545 et 301546 à *Evimbec Ltée* au montant total de 29 013,52 \$, taxes incluses, payable à même les postes budgétaires n°s 02-150-00-417 « MAJ - Évaluation » et 02-150-0-416 « Maintien inventaire – Évaluation ».

Les coûts reliés aux tenues à jour des rôles d'évaluation font partie des quotes-parts. Le maintien d'inventaire est facturé aux municipalités tous les 3 mois.

ADOPTÉ

#### **7.06 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – ACCEO (COUR MUNICIPALE)**

*ATTENDU QUE* la cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent utilise les logiciels et progiciels d'ACCEO municipal, une division de *PG Solutions Inc.*, pour des fins de gestion informatique des dossiers;

*ATTENDU QUE* la cour municipale est responsable de la gestion de tous les dossiers et qu'un logiciel informatique est essentiel au fonctionnement;

*ATTENDU QUE* le contrat pour les logiciels et progiciels pour la cour municipale vient à échéance au 31 décembre 2018;

*ATTENDU QUE* la cour municipale doit payer un contrat de service (ASP) pour l'hébergement des données sur le serveur d'ACCEO municipal;

*ATTENDU QUE* ce contrat d'entretien et de soutien des applications donne accès à un soutien téléphonique sur les applications, à un portail client afin de faciliter la prise en charge des demandes, aux formations à distance de groupe sur des sujets récurrents, aux mises à jour et permet aussi d'assurer l'évolution et la pérennité des applications;

*ATTENDU QUE* ce contrat est renouvelé annuellement depuis le début de la possession de ce système informatique de données à la cour municipale;

8189-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Agnes McKell Appuyée par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement

D'autoriser le renouvellement de gré à gré du contrat pour progiciels et logiciels d'ACCEO *municipal*, division de PG Solutions Inc., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, concernant la maintenance, l'entretien et l'hébergement du système informatique de la cour municipale, au coût de 18 573,06 \$ taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n° 02-120-01-416 «Contrat de service» - Cour municipale.

ADOPTÉ

#### **7.07 CESSION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DES COURS D'EAU**

*ATTENDU QUE* Lapp Consultants inc. détient le contrat d'ingénierie des cours d'eau pour la MRC (résolution n° 7859-11-17);

*ATTENDU QUE* le contrat d'ingénierie des cours d'eau est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020 avec possibilité de renouvellement annuel pour les deux années subséquentes;

*ATTENDU* la demande de cession de contrats de Lapp Consultants inc. en faveur de Paul Lapp, ing. dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019;

*ATTENDU* qu'aucune modification n'est prévue au niveau des ressources afin d'exécuter les mandats;

*ATTENDU* l'article 4.2 du document d'appel d'offres à l'effet que « Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation de la MRC. »

8190-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Carolyn Cameron Appuyée par monsieur Denis Henderson et résolu unanimement

D'autoriser la cession du contrat de services professionnels d'ingénierie des cours d'eau (résolution n° 7859-11-17) de Lapp Consultants inc. en faveur de Paul Lapp, ing. dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec Paul Lapp, ing, à l'effet que la cession de contrat est acceptée et que Paul Lapp ing, s'engage à respecter tous les termes du contrat accordé en novembre 2017 à Lapp Consultants inc.

De transmettre cette résolution à Paul Lapp ing.

ADOPTÉ

#### **8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Aucun dossier.

## 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

### 9.01 CHANGEMENT DE PARTENAIRE-PROMOTEUR PROGRAMME PLACES AUX JEUNES EN RÉGION ET FINANCEMENT

*ATTENDU QUE* Place aux jeunes Haut-Saint-Laurent est un programme-ressource qui s'occupe, par le biais d'un agent de migration, de l'établissement et du maintien des jeunes de 18 à 35 ans dans la région en assurant les responsabilités suivantes :

Séjours exploratoires :

- Élaborer une programmation d'activités;
- Recruter et accueillir les participants;
- Mobiliser les partenaires;
- S'assurer du bon déroulement des activités;
- Effectuer le suivi auprès des anciens participants.

Soutien individuel :

- Recevoir les demandes de la clientèle;
- Renseigner et soutenir les jeunes dans leurs démarches (emploi, logement, service de garde, etc.);
- Référer les jeunes aux personnes appropriées;
- Assurer le suivi adéquat auprès des jeunes.

Communications :

- Recenser et diffuser les informations locales;
- Établir le contact avec les employeurs;
- Recenser et afficher les emplois disponibles;
- Transmettre un cyberbulletin.

*ATTENDU QUE* le programme Place aux Jeunes est financé par le Secrétariat à la Jeunesse (SAJ) pour un montant annuel de 45 000 \$. Ce montant permet de rémunérer l'agent de migration, ainsi que les frais de bureau et de déplacements de celui-ci. Les autres sources de financement sont les suivantes : MRC, Emploi-Québec ainsi que le partenaire-promoteur, à savoir le CLD du Haut-Saint-Laurent jusqu'à la dissolution de celui-ci ;

*ATTENDU QUE* l'ancien partenaire-promoteur était le CLD du Haut-Saint-Laurent dont la dissolution a été confirmée par la résolution n° 8129-09-18 adoptée le 12 septembre 2018 et sera effective au 31 décembre 2018;

*ATTENDU QUE* la MRC pourrait assumer la responsabilité du partenaire-promoteur et devenir responsable du programme Place aux jeunes Haut-Saint-Laurent; le rôle du partenaire-promoteur est le suivant :

- À l'égard de l'agent de migration : mettre à contribution d'autres ressources de son organisation dans la réalisation des activités de Place aux Jeunes afin d'en assurer le succès;
- À l'égard de Places aux Jeunes en région : en partenariat avec l'agent de migration, être responsable de la supervision du financement connexe à celui du SAJ, veiller au bon déroulement des séjours exploratoires et activités connexes ainsi qu'effectuer le suivi du budget et la reddition de compte annuelle.

*ATTENDU QU'*il y a lieu de positionner la MRC du Haut-Saint-Laurent comme le partenaire-promoteur engagé dans la réussite du programme Place aux Jeunes ;

8191-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Douglas Brooks appuyé par monsieur André Brunette et résolu unanimement



De confirmer auprès du Secrétariat à la Jeunesse (SAJ), la MRC du Haut-Saint-Laurent comme le nouveau partenaire-promoteur auprès de Places aux Jeunes en région;

Que les fonds prévus aux fins de la présente soient inclus au poste budgétaire approprié du volet « Développement économique » des prévisions budgétaires 2019 de la MRC;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à mettre en œuvre cette résolution en expédiant la présente aux directions de Place aux Jeunes en région et du Secrétariat de la Jeunesse et auprès de toute autre partie concernée.

ADOPTÉ

### **9.02 DEMANDE DE FINANCEMENT EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL (FLAC)**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a reçu en 2018 un financement d'un montant de 19 500 \$ de Concertation Horizon dans le cadre de son entente avec la *Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC)* pour l'organisation, la même année, d'un Forum régional en développement social;

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a tenu un Forum régional en développement social dont les dépenses se sont élevées à 5 465 \$;

*ATTENDU QU'*un montant résiduel de 14 035 \$ doit être engagé d'ici le 31 décembre 2018 en conformité avec les conditions originales de l'entente avec la FLAC, soit celle, entre autres, de prioriser les enjeux concertés et les cibles à atteindre en développement social pour la MRC du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU QUE* les comités de travail et les membres du comité de coordination d'Actions Haut-Saint-Laurent ont été consultés sur la façon dont la somme résiduelle susmentionnée pourrait être investie et que le résultat est la proposition des trois mandats du devis en annexe;

*ATTENDU QUE* plusieurs organisations spécialisées en développement social seront invitées à soumettre une proposition budgétaire pour la réalisation des livrables du devis en annexe ;

*ATTENDU QUE* le comité de coordination d'Actions Haut-Saint-Laurent propose que le montant de 14 035 \$ soit dédié à l'embauche d'une organisation spécialisée en développement social afin de produire les livrables du devis en annexe ;

8192-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Richard Raithby appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement

D'approuver la proposition du comité de coordination d'Actions Haut-Saint-Laurent de financer la réalisation des trois mandats du devis en annexe par une firme spécialisée en développement social ;

D'autoriser que les fonds requis aux fins de la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-590-00-459 « Activité dév. Social » du volet « Développement social » du budget 2018 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

### **9.03 TRANSPORT COLLECTIF « TAXIBUS » - AUTORISATION POUR SIGNATURE (ENTENTE AVEC LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY)**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent offre un service de transport collectif « Taxibus » à ses citoyens ;

*ATTENDU QUE* la MRC de Beauharnois-Salaberry offre un service de transport collectif « Taxibus » à ses citoyens ;

*ATTENDU QUE* la MRC de Beauharnois-Salaberry délègue ses compétences à la MRC du Haut-Saint-Laurent relativement à la gestion du service de transport collectif « Taxibus » pour les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier.

8193-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier,  
Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement  
D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente entre la  
MRC du Haut-Saint-Laurent et la MRC de Beauharnois-Salaberry relativement au  
transport collectif « Taxibus » pour l'année 2019.

ADOPTÉ

#### 9.04 **TRANSPORT COLLECTIF « TAXIBUS » - GRILLE TARIFAIRE 2019**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent offre un service de transport collectif par taxibus à certains résidents de son territoire;

*ATTENDU QUE* le service de transport collectif par Taxibus et la grille tarifaire sont maintenus pour l'année 2019;

*ATTENDU QUE* la résolution n° 29-11-18, adoptée le 7 novembre 2018, autorise la MRC du Haut-Saint-Laurent à lancer un appel d'offres pour les services de transporteurs, dans le cadre du transport collectif pour 2019;

*ATTENDU QUE* la résolution n° 28-11-18, adoptée le 7 novembre 2018, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à négocier, avec *Sur les routes du Saint-Laurent*, un contrat de gré à gré pour les services de répartition, dans le cadre du transport collectif;

*ATTENDU QUE* la grille tarifaire doit être approuvée par résolution et annexée à l'appel d'offres et aux contrats susmentionnés;

*ATTENDU QUE* l'appel d'offres et le contrat susmentionnés portent mention que la MRC se réserve le droit de modifier la grille tarifaire du service de transport collectif par Taxibus en tout temps;

8194-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre  
Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement  
D'adopter la grille tarifaire suivante pour le service Taxibus 2019:

<b>Lot 1 – Huntingdon / Ouest de la MRC du Haut-Saint-Laurent</b>						
À partir de > Vers	Franklin	Howick	Huntingdon	Ormstown	Saint- Chrysostome	Salaberry- de- Valleyfield
Dundee	16,00 \$	16,00 \$	12,00 \$	16,00 \$	16,00 \$	16,00 \$
Elgin	14,00 \$	16,00 \$	10,00 \$	12,00 \$	16,00 \$	14,00 \$
Godmanchester	14,00 \$	16,00 \$	10,00 \$	12,00 \$	16,00 \$	14,00 \$
Hinchinbrooke	12,00 \$	12,00 \$	8,00 \$	10,00 \$	14,00 \$	12,00 \$
Huntingdon	12,00 \$	14,00 \$	8,00 \$	12,00 \$	14,00 \$	12,00 \$
Saint-Anicet	16,00 \$	16,00 \$	12,00 \$	14,00 \$	16,00 \$	14,00 \$
Sainte-Barbe	14,00 \$	14,00 \$	10,00 \$	12,00 \$	16,00 \$	10,00 \$

<b>Lot 2 – Ormstown / Est de la MRC du Haut-Saint-Laurent</b>						
À partir de > Vers	Franklin	Howick	Huntingdon	Ormstown	Saint- Chrysostome	Salaberry- de- Valleyfield
Franklin	8,00 \$	12,00 \$	12,00 \$	8,00 \$	10,00 \$	14,00 \$
Havelock	10,00 \$	12,00 \$	14,00 \$	10,00 \$	8,00 \$	16,00 \$
Howick	10,00 \$	8,00 \$	14,00 \$	10,00 \$	10,00 \$	14,00 \$
Ormstown	10,00 \$	10,00 \$	12,00 \$	8,00 \$	12,00 \$	12,00 \$
Saint- Chrysostome	10,00 \$	10,00 \$	14,00 \$	12,00 \$	8,00 \$	16,00 \$
Très-Saint- Sacrement	10,00 \$	8,00 \$	14,00 \$	10,00 \$	8,00 \$	14,00 \$

D'annexer une copie de cette grille tarifaire à l'appel d'offres de services de transport collectif «Taxibus» pour l'année 2019 ;

D'annexer une copie de cette grille tarifaire au contrat de répartition pour l'année 2019.

ADOPTÉ

**10. DEMANDE D'APPUI**

**10.01 MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-DU-LAC-LONG – SURVIE DES ÉCOLES DE VILLAGES RURAUX**

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution de la municipalité de St-Marc-du-Lac-Long concernant la survie des écoles de villages ruraux;

8195-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Douglas Brooks  
Appuyé par monsieur Richard Raithby  
D'appuyer la résolution n° 2018 10 48, du 2 octobre 2018, de la municipalité de St-Marc-du-Lac-Long.

REFUSÉ

**11. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC**

*ATTENDU QU'*en vertu de l'article 148 du *Code municipal* (RLRQ, chapitre C-27.1), le Conseil doit établir le calendrier des séances ordinaires avant le début de l'année civile à venir ;

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a un comité administratif ;

*ATTENDU* l'article 148.0.1 du Code, en vertu duquel le secrétaire-trésorier doit donner un avis public du contenu du calendrier ;

*ATTENDU* le règlement 306-2018 sur les modalités de publication des avis publics ;

8196-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre  
Appuyé par madame Carolyn Cameron et résolu unanimement  
D'adopter le calendrier 2019 de la tenue des séances du Conseil et du Comité administratif de la MRC comme suit :

**SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - LE 1<sup>er</sup> MERCREDI DU MOIS, À 18 H 30 :**

6 février 2019	7 août 2019
6 mars 2019	4 septembre 2019
3 avril 2019	6 novembre 2019
5 juin 2019	11 décembre 2019 (2 <sup>e</sup> mercredi)

**SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT - 3<sup>e</sup> MERCREDI DU MOIS, À 19 H 30 :**

23 janvier 2019 (4 <sup>e</sup> mercredi)	19 juin 2019
20 mars 2019	21 août 2019
17 avril 2019	16 octobre 2019
15 mai 2019	27 novembre 2019 (4 <sup>e</sup> mercredi)

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier afin de donner un avis public du contenu du calendrier selon le règlement sur les modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉ

**12. NOMINATION DES PRÉFETS SUPPLÉANTS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT – NOVEMBRE 2018 À OCTOBRE 2021**

*ATTENDU* les séances de travail des membres du Conseil de la MRC tenues les 23 octobre 2018 et 6 novembre 2018 au cours desquelles il fut convenu de revoir les pratiques de la MRC en matière de nomination du préfet suppléant;

*ATTENDU* l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) concernant la nomination d'un préfet suppléant, lequel ne spécifie aucune modalité particulière quant à la durée du mandat d'un préfet suppléant;

*ATTENDU QU'*à l'occasion de ces séances de travail, il a été convenu de partager le terme à titre de préfet suppléant en vertu d'un principe de rotation et pour des mandats respectifs d'une durée de 6 mois chacun;

*ATTENDU QU'*il a été convenu de désigner les personnes suivantes au titre de préfet suppléant, selon les termes indiqués ci-dessous :

<b>Nom du préfet suppléant</b>	<b>Durée du terme</b>
Denis Henderson	Novembre 2018 à avril 2019
André Brunette	Mai 2019 à octobre 2019
Linda Gagnon	Novembre 2019 à avril 2020
Pierre Poirier	Mai 2020 à octobre 2020
Douglas Brooks	Novembre 2020 à avril 2021
Gilles Dagenais	Mai 2021 à octobre 2021

8197-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Richard Raithby  
Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement  
De confirmer la nomination des personnes suivantes au titre de préfet suppléant, selon les termes indiqués ci-dessous :

<b>Nom du préfet suppléant</b>	<b>Durée du terme</b>
Denis Henderson	Novembre 2018 à avril 2019
André Brunette	Mai 2019 à octobre 2019
Linda Gagnon	Novembre 2019 à avril 2020
Pierre Poirier	Mai 2020 à octobre 2020
Douglas Brooks	Novembre 2020 à avril 2021
Gilles Dagenais	Mai 2021 à octobre 2021

ADOPTÉ

**13. MISE À JOUR ET RÉVISION DES COMITÉS DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT ET DÉSIGNATION DES MEMBRES**

*ATTENDU* les séances de travail des membres du Conseil de la MRC tenues les 23 octobre et 6 novembre 2018 au cours desquelles il fut convenu de réviser en profondeur l'ensemble des comités du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU QU'*à l'occasion de ces séances de travail, il a été convenu de préciser les mandats de ces comités, les membres du Conseil de la MRC qui participeront à ces comités pour le terme se terminant en octobre 2021, et de préciser la liste des représentants du Conseil de la MRC à différents comités de l'externe de la MRC ;

*ATTENDU QU'*à l'occasion de ces séances de travail, il a été convenu de préciser les comités abolis à la suite de cet exercice, d'une part, et ceux qui relèvent des opérations courantes des membres de l'équipe de la permanence de la MRC, d'autre part;

*ATTENDU QU'*il y a lieu d'adopter le document « Mise à jour et révision des comités du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent » joint à la présente, pour en faire partie intégrante;

*ATTENDU QU'*à la suite de l'adoption de la présente, il y aura lieu de modifier ou d'abroger certains règlements de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour se conformer à la présente résolution, lorsqu'applicable;

8198-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur André Brunette  
Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement  
De confirmer la désignation des personnes suivantes à titre de membre des comités, pour la durée du terme se terminant en octobre 2021, sous réserve cependant des modalités applicables selon la loi quant à la durée dudit terme :

<b>Nom des comités</b>	<b>Nom des membres</b>
Comité de développement économique consultatif FIL/FLI	Louise Lebrun (d'office) Jacques Lapierre André Brunette Douglas Brooks
Comité d'aménagement et de développement du territoire	Louise Lebrun (d'office) Denis Henderson Pierre Poirier Giovanni Moretti
Comité consultatif agricole	Louise Lebrun (d'office) Denis Henderson Carolyn Cameron Giovanni Moretti Linda Gagnon
Comité de sécurité publique	Louise Lebrun (d'office) Denis Henderson Pierre Poirier Deborah Stewart Richard Raithby André Brunette
Comité des cours d'eau	Louise Lebrun (d'office) Denis Henderson Pierre Poirier Carolyn Cameron Gilles Dagenais Giovanni Moretti Linda Gagnon
Comité de la politique culturelle	Louise Lebrun (d'office) Denis Henderson Deborah Stewart Pierre Poirier Agnes McKell
Comité de gestion des matières résiduelles	Louise Lebrun (d'office) Denis Henderson Gilles Dagenais Douglas Brooks
Comité de concertation des partenaires en transport du Haut-Saint-Laurent	Louise Lebrun (d'office) Jacques Lapierre André Brunette Richard Raithby Agnes McKell

De confirmer la désignation des personnes suivantes à titre de membre de comités externes auxquels participent la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour la durée du terme se terminant en octobre 2021, sous réserve cependant des modalités applicables selon la loi quant à la durée dudit terme :

<b>Nom du comité externe</b>	<b>Nom du représentant</b>
Table de concertation des préfets de la Montérégie	Louise Lebrun, préfète
Centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges – Comité de voisinage	Giovanni Moretti
Comité régional Montérégie forêt privée	Denis Henderson
Comité Aventuriers de l'Archéologie	Giovanni Moretti
Comité OGAT – MRC non péri-métropolitaine	Louise Lebrun Linda Gagnon
Comité S.A.D.C.	Louise Lebrun Substitut : André Brunette
Concertation Horizon – Table de direction des partenaires	Louise Lebrun

De confirmer la rémunération des élus membres de ces comités conformément aux dispositions des articles 6 (comités de la MRC), 7 (frais de déplacement), et 8 (représentation à des comités externes) du règlement n° 279-2015 adopté le 8 avril 2015 et modifié par le règlement n° 307-2018 adopté le 10 octobre 2018;

De confirmer l'abolition des comités suivants, effective à compter de l'adoption de la présente résolution :

- Comité Plan de développement des forêts
- Comité de gestion de la Salle Alfred-Langevin
- Comité Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- Comité Gestion du risque (schéma d'incendie)
- Comité consultatif sur les pistes cyclables
- Comité politique familiale –MADA
- Comité des communications
- Tourisme Suroît
- Comité de la ruralité

étant entendu que les enjeux et sujets traités par ces comités seront dorénavant considérés par l'un ou l'autre des comités de la MRC du Haut-Saint-Laurent mentionnés ci-dessus, ou par l'ensemble des membres du Conseil de la MRC, en Comité administratif ou en Conseil, lorsqu'applicable;

De confirmer que les comités mentionnés ci-dessous soient dorénavant intégrés au plan de travail des membres de l'équipe de la MRC :

- Comité Vision Bénévolat
- Comité des Soirées Communau-T
- Concertation Horizon – Tables des agents
- Comité Actions Haut-Saint-Laurent et ses sous-comités : logement social, transport, sécurité alimentaire, sport, loisir et culture, réussite éducative et sociale)
- Comité du patrimoine archéologique

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier de soumettre au Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, les projets de règlement nécessaires pour modifier ou abroger les règlements en vigueur, conformément à la présente résolution;

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour mettre en œuvre dès l'adoption de cette résolution, les pratiques et méthodes au sein de la MRC du Haut-Saint-Laurent, conformément à la présente résolution.

ADOPTÉ

#### **14. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUBSTITUTS (MRC AVOISINANTES)**

*ATTENDU* l'article 132 du *Code municipal* (RLRQ, chapitre C-27.1) qui prévoit qu'un bureau des délégués est formé des délégués de chacune des MRC contiguës dont les habitants du territoire ou quelques-uns d'entre eux sont intéressés dans un ouvrage ou un objet qui tombe sous la compétence de ces MRC;

*ATTENDU* l'article 129 du Code municipal qui confirme qu'un préfet est d'office délégué;

*ATTENDU* le même article en vertu duquel le conseil de la MRC doit nommer deux délégués lors de sa séance de novembre;

*ATTENDU* l'article 131 du Code en vertu duquel le Conseil a la possibilité de nommer des substituts pour chacun des délégués;

8199-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Richard Raithby  
Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement

De confirmer la nomination d'office de madame Louise Lebrun, préfète, à titre de délégué;

De nommer monsieur André Brunette et monsieur Giovanni Moretti à titre de délégués;

De nommer le (la) préfet(e) suppléant(e) à titre de substitut de la préfète, monsieur Pierre Poirier à titre de substitut de monsieur André Brunette et madame Carolyn Cameron à titre de substitut de monsieur Giovanni Moretti;

De transmettre cette résolution aux MRC concernées, soit la MRC de Beauharnois-Salaberry et la MRC des-Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉ

**15. AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS PAR LE PRÉFET ET LE PRÉFET SUPPLÉANT**

*ATTENDU QUE* la MRC doit nommer, parmi les membres du Conseil, des signataires pour les chèques, documents bancaires et délégation de pouvoir d'emprunt;

*ATTENDU QUE* la préfète, le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que la directrice générale adjointe et greffière sont présentement autorisés à signer pour les effets ci-mentionnés;

*ATTENDU QU'*il a été convenu de désigner les personnes suivantes au titre de préfet suppléant, selon les termes indiqués ci-dessous :

<b>Nom du préfet suppléant</b>	<b>Durée du terme</b>
Denis Henderson	Novembre 2018 à avril 2019
André Brunette	Mai 2019 à octobre 2019
Linda Gagnon	Novembre 2019 à avril 2020
Pierre Poirier	Mai 2020 à octobre 2020
Douglas Brooks	Novembre 2020 à avril 2021
Gilles Dagenais	Mai 2021 à octobre 2021

8200-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Carolyn Cameron

Appuyée par madame Linda Gagnon et résolu unanimement

Que la préfète, le préfet suppléant (selon le tableau ci-dessus), le directeur général et secrétaire-trésorier et la directrice générale adjointe et greffière soient les représentants à l'égard de tout compte de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, soit :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer et approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
- Demander l'ouverture par la Caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Contracter des emprunts.

Afin de lier la MRC du Haut-Saint-Laurent, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux d'entre eux.

Les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

La présente résolution sera en vigueur tant qu'elle n'aura pas été remplacée.

ADOPTÉ

**16. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

**17. VARIA**

Après discussions, il est convenu de tenir une séance régulière du Conseil de la MRC, le mardi 18 décembre 2018, à 19 h 30.

**18. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Quatre personnes parmi les membres du public interviennent en lien avec les sujets suivants : (i) l'état des contrats de la MRC dans le contexte des difficultés rencontrées par le centre de tri de Châteauguay, (ii) le point 6.02 concernant le règlement 302-2018 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, (iii) le point 10.01 concernant la demande d'appui de la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long concernant la survie des écoles des villages ruraux, ainsi que (iv) le point 13 concernant les nominations aux comités du Conseil de la MRC.

Les informations en lien avec ces questions sont alors fournies par madame la préfète, et le directeur général et secrétaire-trésorier, d'une part, ainsi que par madame Linda Gagnon, mairesse de Dundee et monsieur Jacques Lapierre, maire de Ormstown, d'autre part.

**19. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

8201-11-18

Il est proposé par madame Linda Gagnon  
Appuyée par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement  
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun  
Préfète



Laurent Lampron  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)